



Information aux parents d'élèves

POURSUITE DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES DU 2 JUIN AU 3 JUILLET 2020

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a annoncé le 28 mai 2020 la reprise des cours pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} à compter du mardi 2 juin 2020.

L'accueil des élèves sera élargi et les cours seront assurés pour tous les niveaux de classe.

1. L'accueil des élèves à compter du 2 juin 2020

Les cours pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} se poursuivront le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi jusqu'à 12h05 ou jusqu'à 15h30 en fonction des emplois du temps.

Les cours pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} auront lieu le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi jusqu'au 12h05.

Les élèves seront accueillis en groupes (demi-classe) selon le rythme d'alternance de deux jours consécutifs sur quatre.

Les groupes de 6^{ème} et 5^{ème} seront maintenus. Des élèves non présents au mois de mai pourront être accueillis à compter du 2 juin 2020.

La composition des groupes de 4^{ème} et de 3^{ème} sera communiquée aux familles à partir du 25 mai 2020 par SMS. Elle est également consultable sur Pronote dans l'onglet « emploi du temps ».

2. Le calendrier pour les groupes d'élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Du 2 juin au 3 juillet 2020	Portail habituel « entrée »	Portail habituel « sortie bus »
	6 ^{ème} / 6 ^{ème} SEGPA / 6 ^{ème} ULIS **	5 ^{ème} / 5 ^{ème} SEGPA / 5 ^{ème} ULIS**
	4 ^{ème} / 4 ^{ème} SEGPA / 4 ^{ème} ULIS**	3 ^{ème} / 3 ^{ème} SEGPA / 3 ^{ème} ULIS**
S3 : 02/06 au 05/06/2020 01/06/2020 férié	02/06 : groupe 1 04/06 et 05/06 : groupe 2	02/06 : groupe 1 04/06 et 05/06 : groupe 2
S4 : 08/06 au 12/06/2020	08/06 et 09/06 : groupe 2 11/06 et 12/06 : groupe 1	08/06 et 09/06 : groupe 2 11/06 et 12/06 : groupe 1
S5 : 15/06 au 19/06/2020	15/06 et 16/06 : groupe 1 18/06 et 19/06 : groupe 2	15/06 et 16/06 : groupe 1 18/06 et 19/06 : groupe 2
S6 : 22/06 au 26/06/2020	22/06 et 23/06 : groupe 2 25/06 et 26/06 : groupe 1	22/06 et 23/06 : groupe 2 25/06 et 26/06 : groupe 1
S7 : 29/06 au 03/07/2020	29/06 et 30/06 : groupe 1 02/07 et 03/07 : groupe 2	29/06 et 30/06 : groupe 1 02/07 et 03/07 : groupe 2

**** ULIS tous niveaux, l'inclusion en classe de référence est possible.**

Les emplois du temps seront aménagés et consultables sur Pronote. Une version papier sera donnée aux élèves.

Il est rappelé aux familles que la scolarisation en présentiel repose sur le libre choix des familles. **Le choix vaut pour la période du 2 juin au 3 juillet 2020.** Des élèves dont les parents n'ont pas confirmé la présence prévue ne pourront être accueillis. Si un élève non prévu se présente quand-même au collège, il sera pris en charge jusqu'à sa récupération par un responsable légal ce même jour.

L'enseignement à distance se poursuivra pour tous les élèves dont les professeurs assurent leur mission à distance. Il continuera également pour les élèves dont les parents ont souhaité le maintien à domicile. Toutefois, l'intensité de cet enseignement pourrait être moindre, car les enseignants assureront plus de cours en présentiel. Le travail à faire pour la semaine sera toujours mis en ligne ou posté les lundis de chaque semaine.

3. Les horaires d'arrivée et de départ, lieux d'entrée et de sortie des élèves

En arrivant au collège chaque élève devra porter obligatoirement un masque.

Deux entrées séparées sont prévues : une pour les 6èmes et 4èmes (= portail habituel « entrée »), une pour les 5èmes et 3èmes (= portail habituel « sortie bus »).

Arrivée des bus scolaires devant le collège : entre 7h35 et 7h55.

La descente du bus par les élèves se fera bus après bus dans le respect d'une distance d'au moins 1 mètre entre les élèves. Ils rentreront directement dans le collège.

Départ des bus scolaires devant le collège : à 12h45 et à 15h30

En fonction de l'horaire décalé des arrivées de bus, les élèves seront accompagnés par les personnels de vie scolaire vers les bus. En attendant l'arrivée de leur bus les élèves sont maintenus dans l'enceinte du collège. La sortie des élèves se fait par les mêmes portails que l'entrée du matin.

Arrivée et départ autonomes (à pied, en voiture) :

Pour les arrivées en voiture, il est demandé aux parents de ne pas rester stationnés devant le collège, ni de descendre du véhicule.

Situations particulières :

Pour la période du 2 juin au 3 juillet 2020 inclus le **statut habituel de chaque élève** est pris en compte :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Demi-pensionnaire, transporté | 3. Demi-pensionnaire, non transporté |
| 2. Externe, transporté | 4. Externe, non transporté |

Dans le cas où une famille ne souhaite pas de restauration ou de transport pour son enfant habituellement demi-pensionnaire et/ou transporté, elle est invitée à contacter l'établissement avant le 2 juin 2020. Pour des raisons évidentes d'organisation le renoncement à une ou deux de ces prestations vaudra pour la période du 2 juin au 3 juillet 2020 inclus. La direction vous remercie pour votre compréhension.

4. Les salles de classe

Les élèves de 6èmes et de 5èmes conserveront la salle occupée depuis le 18 mai 2020.

Classe	Salle	Cour	Sanitaires	Classe	Salle	Cour	Sanitaires
6A	B06	Cour 1 entre les bâtiments A et B pour les élèves en B	A côté du bâtiment C Lavage des mains au savon (sanitaires)	5A	L7	Cour 3 devant le bâtiment E, y compris la pelouse	A côté du bâtiment E Lavage des mains au savon (sanitaires) pour les 5R et S, avec du gel hydroalcoolique pour les autres classes
6C	B16			5C	L6		
6F	B17			5G	L5		
6G	C12			5H	L4		
6H	C14			5M	L3		
6M	C15	5R	L1				
ULIS **	B11	5S	L2				
6R	B12	Cour 2 devant le bâtiment C pour les élèves en C					
6S	B13						

Classe	Salle	Cour	Sanitaires	Classe	Salle	Cour	Sanitaires				
4A	C22	Cour 2 devant le bâtiment C	A côté du bâtiment C Lavage des mains au savon (sanitaires) pour les 4R et 4S, avec du gel hydroalcoolique pour les autres classes	3A	E4	Cour 3 devant le bâtiment E, y compris la pelouse	A côté du bâtiment E Lavage des mains au savon (sanitaires) pour les 3R et S, avec du gel hydroalcoolique pour les autres classes				
4B	C24			3B	E5						
4C	C1			3C	E11						
4G	C23			3I	E12						
4H	C2			3M	E13						
4I	PERM			3P	E15						
4M	C3			3R	F1						
4R	C4			3S	F2						
4S	C11										

5. Le rôle des parents

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les bâtiments du collège. Les échanges auront lieu de manière préférentielle par téléphone et éventuellement par mail (ce.9740735f@ac-reunion.fr).

Accueil : 0262 535388

Assistante sociale : 0262 980744

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Il convient de rappeler à son enfant le respect absolu du maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrière. Les échanges d'objets doivent être évités. Les parents veilleront à ce que l'élève dispose de **son matériel personnel limité au strict nécessaire** (manuels, cahiers, trousse complète).

Le port du masque « grand public » est obligatoire :

a) Dans les bus scolaires. La compagnie de transport n'acceptera aucun enfant sans masque, ni au départ du domicile, ni au départ du collège.

b) A l'arrivée au collège, lors de la circulation dans l'enceinte de l'établissement, lors des récréations.

Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le rectorat dote chaque collège en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés.

Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements :

Médecin scolaire : 0262902031

Infirmière scolaire : 0262980743

6. La demi-pension

La demi-pension sera assurée pour tous les élèves dont les parents ont confirmé le statut de demi-pensionnaire pour toute la période du 2 juin au 3 juillet inclus.

Les paiements de la demi-pension se feront prioritairement par le télépaiement en se connectant à l'adresse suivante <https://teleservices.ac-reunion.fr> avec le code Pronote du responsable légal.

En cas de difficulté, merci de prendre contact avec le service au collège : 0262535388 – poste 307.

7. La formation des élèves

Comme les élèves présents au mois de mai, les élèves qui feront leur rentrée au mois de juin bénéficieront d'une formation dispensée par les enseignants à la première heure de la première journée d'accueil des élèves (soit en M1 le 2 juin pour le groupe 1 et le 4 juin pour le groupe 2). Ils recevront des informations pratiques sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains et le port du masque. Ces éléments de formation seront répétés autant que nécessaire les jours suivants.

8. Les cours d'Education Physique et Sportive

Le jour où un cours d'EPS est prévu à l'emploi du temps, les élèves devront arriver au collège en tenue de sport et équipée d'une bouteille d'eau et d'une serviette. Le port du masque est déconseillé pendant la pratique sportive. Le principe de distanciation et le respect des gestes barrières demeurent obligatoires.

9. Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève

Lorsqu'un élève présente des symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) il sera isolé immédiatement avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Les parents/responsables légaux seront appelés pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Ils s'engagent à être joignables par téléphone.

Un membre de la direction rappelle aux parents la procédure à suivre, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif, qu'il concerne votre enfant ou un autre élève :

La direction informe immédiatement le rectorat qui se rapproche sans délai des autorités sanitaires et du conseil départemental qui décideront des suites données.

Les locaux occupés et les objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement feront l'objet d'un nettoyage minutieux et d'une désinfection.

La direction informera les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Les mêmes procédures seront suivies en cas de survenue des symptômes et de test positif chez un membre du personnel.

La Principale

Textes de référence :

Le protocole sanitaire : guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées du 4 mai 2020.

La circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages.